

Bulletin d'adhésion

Se syndiquer, c'est lutter pour obtenir dès aujourd'hui des améliorations concrètes de nos conditions de travail, et préparer un monde meilleur où celles et ceux qui font le travail dirigent la société. **La liberté syndicale** est un droit à valeur constitutionnelle : votre employeur n'a pas à connaître, ni à demander, votre appartenance syndicale.

En tant que syndiqué-e, vous participez à la vie syndicale : vous pouvez faire remonter vos revendications, bénéficier d'un soutien juridique et administratif, et compter sur des camarades pour vous défendre.

Identité

Nom

Prénom

Date de naissance

Nationalité

Adresse

Voie n° de voie

Code postal

Ville

Contact

Téléphone personnel

Téléphone pro

Numéro poste téléphone pro

E-mail personnel

E-mail pro

Situation professionnelle

Service

Titulaire ou contractuel ?

Catégorie : A, B, C

Grade

Échelon

Salaire net mensuel

Coordonnées bancaires

IBAN

Financer ensemble nos luttes et nos actions, les syndiqué-es versent une cotisation fixée à 1 % du salaire net : c'est un principe d'égalité. Vous pouvez également bénéficier d'un crédit d'impôt de 66 %, ce qui ramène votre cotisation à 0,34 % du salaire net.

Le prélèvement est effectué tous les deux mois.

